

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2017

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, M. BOIS Bernard, Mme COPIE Magali, M GRIMAUD Guillaume, M. GUEZE Daniel,, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte,

Absents excusés : M. BOULON Thierry, Mme HAYART Amandine, Melle MENADI Cindy

Procurations :

Mme HAYART Amandine à M. GRIMAUD Guillaume

Melle MENADI Cindy à M. ALIBERT Christian

Secrétaire de séance : M. GRIMAUD Guillaume

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

PROJET MAISON DES ARTISANS

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée du projet. Il fait lecture du mémoire qui a été présenté lors de la réunion du 17/05/2017 en direction des services de l'urbanisme de la CAPCA et de la DDT.

Le permis de construire a été accordé en date du 15 juin 2017.

Un appel d'offres va être lancé auprès de plusieurs entreprises.

Pour ce qui est des loyers, une location de 2 € le m² est prévue

Mr GRIMAUD pense que le projet est beaucoup trop important pour être porté par la commune.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Energie Rhône Vallée » proposant à la commune de Châteauneuf de Vernoux d'équiper la toiture de la maison des artisans d'une centrale photovoltaïque. Le coût de l'installation et de la toiture est pris en charge par la société d'économie mixte, qui assurera l'exploitation des panneaux

Pour réaliser ce projet, la Société d'Economie Mixte doit déposer un dossier auprès de la commission de Régulation de l'Energie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 6 voix pour et 2 voix contre (M. GRIMAUD Guillaume et Mme HAYART Amandine) :

- met à disposition de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Energie Rhône Vallée » l'autorisation d'urbanisme concernant le projet de maison des artisans afin de pouvoir déposer le projet à l'appel d'offre de la commission de Régulation de l'Energie.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2017

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à la validation des subventions 2017. Les subventions ont été votées à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- vote les subventions aux associations selon le modèle annexé à la présente délibération pour un montant total de 2 725 €.

- ordonne le versement des subventions aux associations concernées par mandat administratif à l'article 6574 du budget.

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
Le petit Nice	80.00 €
Castelvive	180.00 €
Aimergens	100.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	200.00 €
ASV Vernoux	80.00 €
Ecran village	100.00 €
Tennis club	80.00 €
Club animation nautique	80.00 €
Sou des écoles de Vernoux	150.00 €
Les Rias	50.00 €
Jazz en Vivarais	50.00 €
Judo	80.00 €
A.P.E.L de l'école privée	75.00 €
Ecole Maternelle Publique	480.00 €
Ecole Primaire Publique	300.00 €
Ecole Présentation de Marie	360.00 €
ADAPEI Ardèche	50.00 €
Les Anciens Combattants	60.00 €
Les Amis de Châteauneuf	180.00 €
Amicale pour le don du sang	50.00 €
TOTAL	2 725.00 €

MISE A DISPOSITION CABINE TELEPHONIQUE

Suite au don par Orange de la cabine téléphonique il est proposé de la mettre à disposition de l'Association « Les Amis de Châteauneuf » dans le but de créer une boîte à livre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise à disposition de la cabine téléphonique à l'Association « Les Amis de Châteauneuf »

PERMANENCES ELECTIONS

Les membres du conseil municipal font part de leurs disponibilités pour tenir le bureau de vote pour le second tour des élections législatives.

DECISION MODIFICATIVE N°2

INVESTISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Compte 21538 : autres réseaux		2 000 €
Compte 2188 : autres immos corporelles	2 000 €	
TOTAL	2 000 €	2 000 €

PROJET DE FUSION ENTRE LE SIVOM DE SAINT PERAY ET LE SIVOM DE VERNOUX EN VIVARAIS

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le projet de fusion entre le SIVOM de Saint Péray et le SIVOM de Vernoux en Vivarais syndicat auquel adhèrent la commune,.

Il rappelle que les enjeux juridiques, techniques et financiers de ce projet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet de fusion entre le SIVOM de Saint Péray, , et le SIVOM de Vernoux en Vivarais.

QUESTIONS DIVERSES

- M. GRIMAUD Guillaume explicite les données du radar pédagogique depuis sa mise en place (début mai 2017). Il a constaté qu'il y a autant de sortie que de rentré. Sur 15 jours, il y a eu 3200 véhicules entrants et sortants sur la commune. Il a constaté également que 88 % de la population qui traverse le village roule en dessous de 50kms/heure à l'entrée du village et 70 % en sortant du village.

- M. POURRAZ a alerté sur la dangerosité de la route (qui rejoint Vallier).
Coût devis environ 7 000 € pour installer des barrières. A voir ce qui peut être mis en place.

- M. GUEZE Daniel fait part de la demande d'une famille qui souhaite que le bus scolaire aille jusqu'au hameau de « loriol ». Une demande de modification de ligne va être faite au niveau du Département.

- Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 28 juillet 2017.

La séance est levée à 22h15